



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Parks Canada Agency
P.O. Box 220
Mckay Compound, Stores Building
6300 Highway 93S
Radium, BC V0A 1M0

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same

Ce document est par la présente revise; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address
 Raison sociale et adresse du fournisseur/de l=entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Parks Canada Agency
 Lake Louise, Yoho, Kootenay Field Unit
 P.O. Box 220
 Radium, BC V0A 1M0

| | | |
|--|---|-----------------------------|
| Title-Sujet Lutte contre les inondations dans le camping de Lake Louise | | Date 15 mai, 2015 |
| Solicitation No. - No. de l'invitation 5P424-15-0202/A | Amendment No. - No modif. 003 | |
| GETS Reference No. - No de reference de SEAG N/A | | |
| Solicitation Closes L'invitation prend fin - at - á 02:00 PM on - le 21 mai, 2015 | Time Zone Fuseau horaire - (HAR) | |
| F.O.B. - F.A.B. | | |
| Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Eloise Meredith eloise.meredith@pc.gc.ca | | |
| Telephone No. - No de téléphone (250) 347-6622 | Fax No. - No de FAX: (250) 347-6621 | |
| Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: Unité de gestion de Lake Louise, Yoho et Kootenay, Colombie-Britannique | | |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l=entrepreneur | | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom et titre de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur | | |
| Signature | | Date |

L'appel d'offers est amendé pour répondre aux questions.

Q1 Avez-vous des renseignements additionnels sur la façon dont vous voulez que ce plan de contrôle de l'érosion fonctionne?

R1 Le type et la manière du contrôle de l'érosion et des sédiments doivent être proposés par l'entrepreneur. L'entrepreneur préparera un bref plan de protection environnementale (PPE) qu'il soumettra à l'approbation de Parcs Canada et qui décrira comment l'entrepreneur entend contrôler la sédimentation durant le projet. Le but principal du contrôle de l'érosion et des sédiments durant ce projet consistera principalement à empêcher les sédiments de se retrouver dans la rivière Bow.

Q2 Exigez-vous que les arbres qui seront enlevés soient remplacés par de nouveaux arbres?

R2 Les arbres dont l'enlèvement est prévu sur les dessins n'ont pas besoin d'être remplacés. Les arbres qui seront enlevés en plus de ceux qui sont sur les dessins ou les arbres endommagés par l'entrepreneur devront être remplacés.

Q3 Pour ce qui est du mélange de semences que vous demandez, est-ce qu'il faut que ce soit exact? Des modifications du mélange de semences indiqué sont-elles permises?

R3 Des modifications du mélange de semences peuvent être acceptées, dans la mesure où il n'y a aucune semence non indigène dans le mélange. Les modifications du mélange de semences devront être soumises par l'entrepreneur en vue d'être approuvées par Parcs Canada.

Q4 Est-ce qu'il y a des pénalités pour des retards au-delà de la date d'achèvement du 26 juin 2015 si, en raison de circonstances extrêmes, il faut plus de temps pour l'achèvement du projet?

R4 Il n'y a ni pénalité ni prime pour ce projet. Des clauses et conditions générales s'appliquent à CG6 Retards et modifications des travaux et à CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat.

Q5 Pour ce qui est des arbres qui doivent être abattus, les souches et les broussailles doivent être transportées localement ou à l'extérieur des parcs, et le reste coupé en bouts de 2 pieds destinés aux foyers pour feu de camp locaux?

R5 Les arbres, les souches et les broussailles peuvent être coupés et laissés au sol dans les bois locaux selon les directives de Parcs Canada. Dans les cas où il faudra transporter du bois, des souches ou des broussailles, ce sera vers la carrière 69.

Q6 Où prendrons-nous les 900 piquets de saule?

R6 Les piquets de saule devraient normalement être obtenus auprès d'une pépinière. Parcs Canada a par le passé fait appel à la pépinière Bow Point à Calgary. Selon le scénario le plus plausible, la plantation des piquets de saule devra être faite au printemps et à l'été de 2016.

Sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.